



CONSULTATIONS SUR LA GOUVERNANCE DE LA NOUVELLE ORGANISATION DE L'INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE NUMÉRIQUE (NOIRN)

CONSULTATIONS DE LA COMMUNAUTÉ
SEPTEMBRE-OCTOBRE 2019

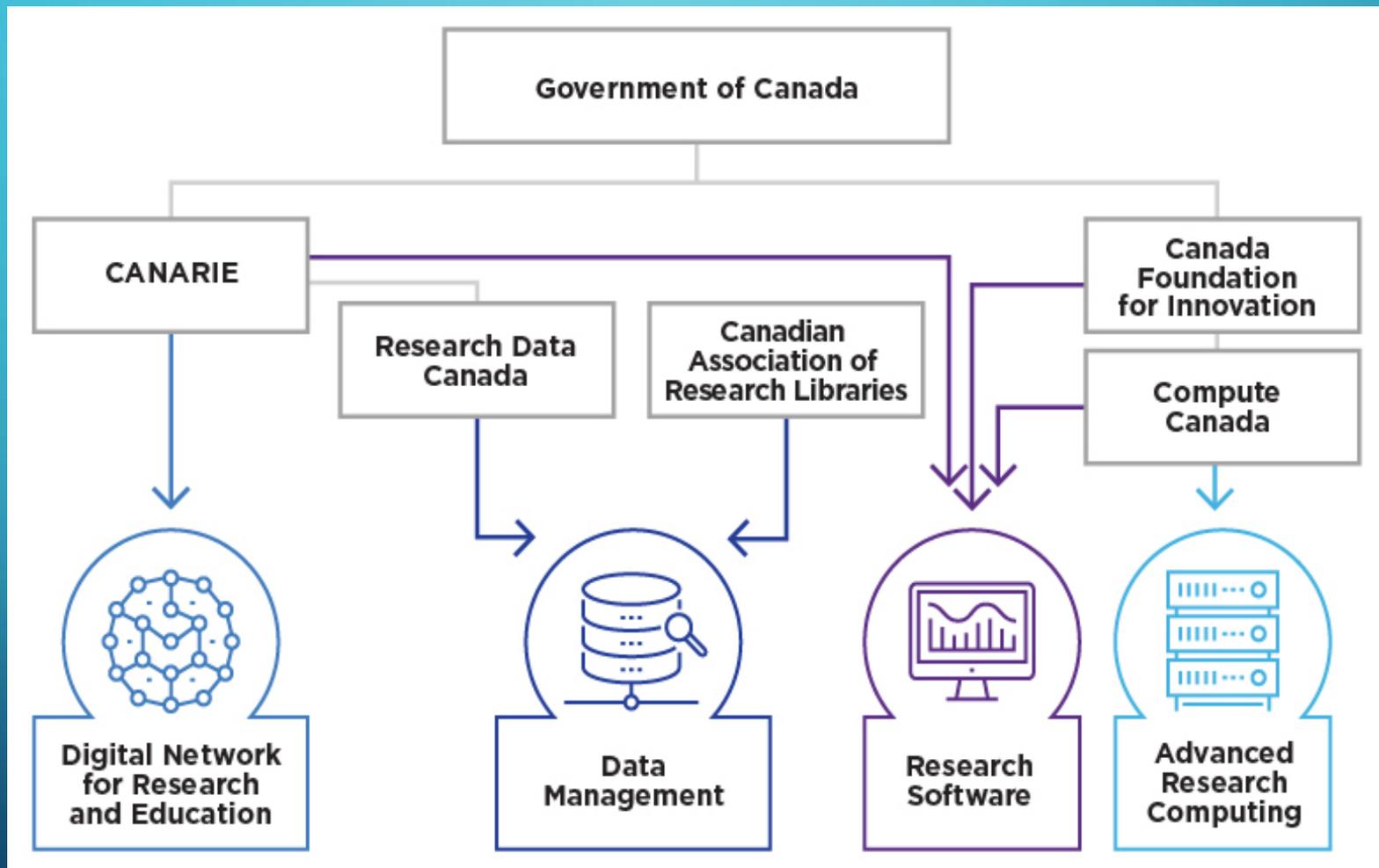
ORIGINE

- L'évolution de la prestation et de la gestion de l'écosystème de l'infrastructure de recherche numérique (IRN) au Canada et sa répartition entre de nombreux acteurs d'échelons multiples ont débouché sur la disparition des mécanismes officiels de coordination et de planification.
- En 2016, le gouvernement fédéral a financé le Conseil du leadership pour l'infrastructure de recherche numérique (CLIRN) pour qu'il mette en place une démarche visant la rédaction d'exposés de position sur trois composantes de l'écosystème de l'IRN (données, calcul et coordination).
- Dans le budget fédéral de 2018, le gouvernement s'est engagé à investir 572,5 millions de dollars dans une stratégie en matière d'IRN et à faire en sorte que les chercheurs aient accès aux outils numériques dont ils ont besoin.

STRATÉGIE FÉDÉRALE DE L'IRN

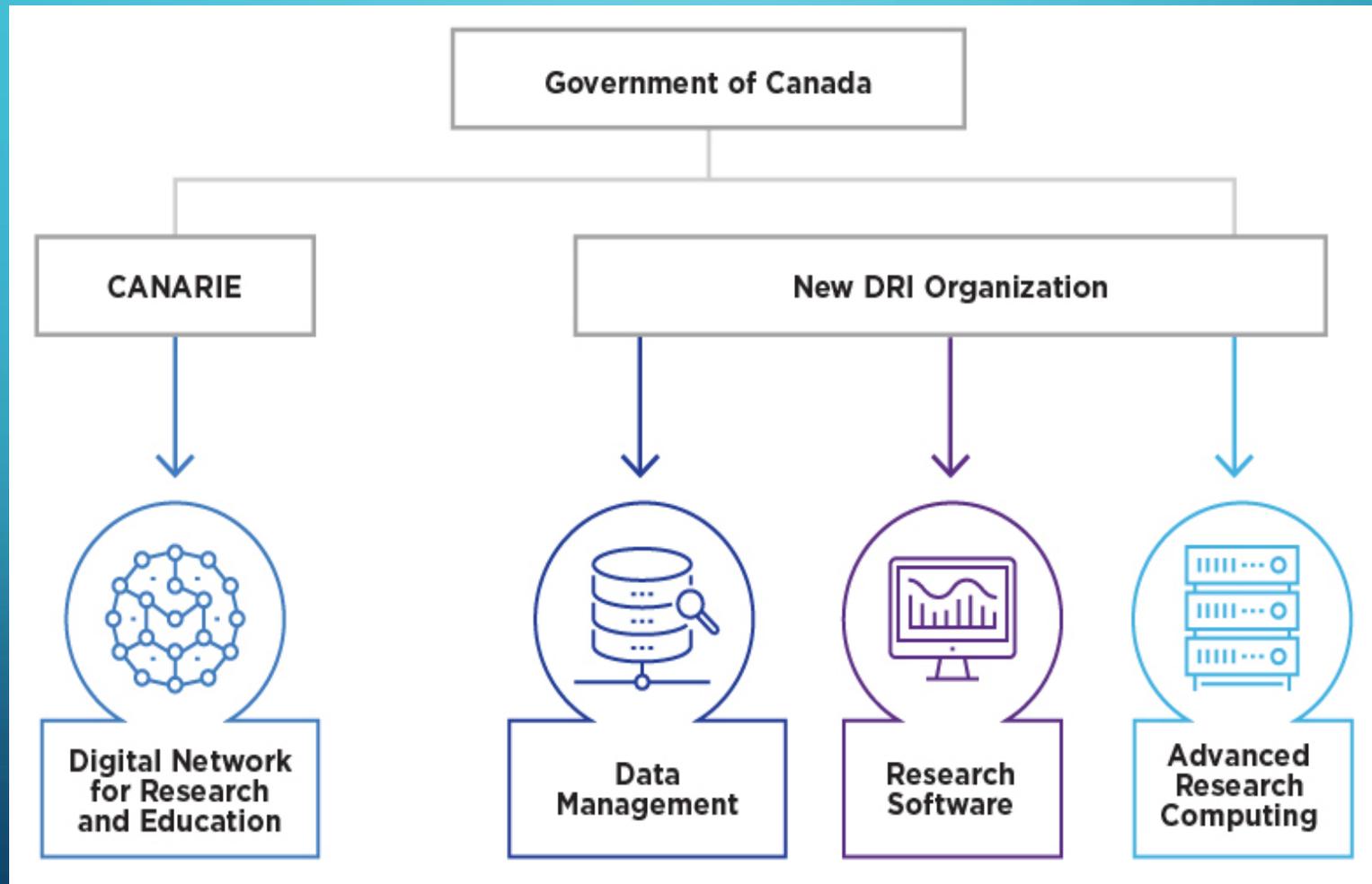
- Permet d'accorder jusqu'à 375 millions à un organisme national à but non lucratif pour faire évoluer l'IRN sur le plan national et investir dans les domaines de la gestion des données (GD), des logiciels de recherche (LR) et du calcul informatique de pointe pour la recherche (CIP).
- Permet d'investir 50 millions pour accroître immédiatement la capacité de l'IRN.
- Permet d'injecter 145 millions dans CANARIE pour que cette organisation renouvelle son mandat et améliore la cybersécurité et la connectivité dans le Nord.
- La nouvelle organisation collaborera avec CANARIE et Calcul Canada pour assurer la transition des domaines de la GD, des LR et du CIP et la collaboration.

PAYSAGE NATIONAL DE L'IRN



Source : site web d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, 2019

FUTUR PAYSAGE NATIONAL DE L'IRN



Source : site web d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, 2019

PROCESSUS ET ÉCHÉANCES DES DÉCISIONS POUR LA NOUVELLE ORGANISATION

- **Avril 2019** : Appel de propositions visant la création d'une nouvelle organisation de l'IRN. Elle se consacrerait au financement et à la prestation d'orientations stratégiques pour les activités nationales de GD, LR et CIP.
- En tout, 55 soumissions apportant une contribution déterminante pour l'élaboration de la proposition finale sont déposées.
- **Mai 2019** : Une proposition dirigée par un groupe directeur composé de deux vice-présidents à la recherche, d'un chercheur et du CUCCIO est présentée au nom de la communauté.
- **Août 2019** : Réception de l'avis officiel d'acceptation
- **Septembre-octobre 2019** : Tenue d'autres consultations de la communauté pour clarifier les questions de gouvernance en suspens.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE LA NOUVELLE ORGANISATION

- 2018**
- Le gouvernement fédéral finance des exposés de position
 - Annonce du budget fédéral : 572,5 M\$
 - Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) élabore un document de travail axé sur les exposés de position et le valide au moyen de discussions ciblées.

- 2019**
- Le 6 avril, le gouvernement demande des propositions pour la nouvelle organisation; la date limite de soumission est le 6 mai.
 - Le groupe directeur dirige l'élaboration de la proposition.
 - La proposition est officiellement acceptée en août.
 - Le comité d'examen des demandes est établi en septembre.

- D'ici la fin de l'année en cours**
- Mise en place du conseil d'administration provisoire
 - Consultations communautaires sur la gouvernance en cours
 - Mise au point de la gouvernance initiale
 - Établissement du premier conseil d'administration

- Début 2020**
- Mise en place du premier CA et de l'équipe de direction
 - Planification de la transition avec CANARIE, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) et Calcul Canada
 - Planification stratégique et évaluation des besoins des chercheurs
 - Éclairage des discussions de l'ISED sur les nouveaux modèles de financement pour d'autres paliers.

ACTIVITÉS D'IMPLANTATION DE LA NOUVELLE ORGANISATION

- Création d'un conseil d'administration provisoire pour :
 - Constituer l'organisation à but non lucratif (c.-à-d., établir les règlements administratifs initiaux, déposer les documents de constitution, élaborer la convention de contribution initiale);
 - entreprendre les consultations communautaires nécessaires pour régler les questions de gouvernance en suspens.
- Membres du comité d'examen des demandes :
 - Guillaume Bourque, directeur, Centre canadien de génomique computationnelle (C3G), Université McGill;
 - Barbara Kieley, associée retraitée de chez Ernst & Young;
 - Peter MacKinnon, président émérite, Université de la Saskatchewan; ancien recteur intérimaire des universités de Dalhousie et d'Athabasca;
 - Lori MacMullen (présidente); directrice générale, Regroupement des dirigeants des technologies de l'information (TI) du secteur de l'enseignement supérieur au Canada (CUCCIO).

RESPONSABILITÉS DU PREMIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Recruter un chef de la direction
- Superviser les premières activités opérationnelles de la nouvelle organisation, notamment :
 - Planification de la transition avec CANARIE, la FCI et Calcul Canada pour assurer le maintien en poste du personnel hautement qualifié et la continuité des services aux chercheurs.
 - Évaluation des besoins des chercheurs et autres consultations publiques en vue de documenter le plan stratégique, le plan d'entreprise 2021-2024 et l'entente de contribution.
 - Éclairage des discussions de l'ISED sur les nouveaux modèles de financement

RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PROVISOIRE

- Concevoir le modèle du conseil d'administration et de l'adhésion.
- Mettre au point les structures de gouvernance requises.
- Rédiger les premiers règlements administratifs.
- Établir le premier conseil d'administration et en recruter les membres.
- Tenir la première AGA et l'assemblée des membres.
- Transférer les responsabilités au premier conseil d'administration.

MAINTENANT, C'EST VOTRE TOUR!

- Chaque table sélectionne un porte-parole et un secrétaire.
- Le résumé des commentaires peut être envoyé par courriel à info@engagedri.ca (de préférence) ou laissé sur la table (il sera ramassé).
- Il y aura deux séries de trois questions.
- Vous aurez 30 minutes pour répondre aux trois premières.
- Pause
- Vous aurez 30 minutes pour répondre aux trois dernières.
- Les deux séries de questions feront l'objet d'un compte rendu oral dans la salle.

ADHÉSION

La nouvelle organisation sera composée de membres. Au cours du processus d'élaboration de la proposition, il a été convenu de manière générale d'opter pour un modèle d'adhésion comptant deux catégories de membres - votants et non votants - dans lequel :

- les membres votants seraient des établissements de recherche universitaires;
- les membres non votants seraient d'autres intervenants clés de l'écosystème de l'IRN (p. ex. des associations).

Questions

- Le modèle d'adhésion proposé (c.-à-d. deux catégories) est-il toujours approprié?
- Quel rôle les membres devraient-ils jouer dans la nouvelle organisation?

CRITÈRES D'ADHÉSION

Certains intervenants ont suggéré que la définition de l'admissibilité à titre de membre soit calquée sur celle de l'admissibilité au financement des trois organismes.

Il est à noter que l'adhésion ne sera pas nécessaire pour avoir accès aux services de la nouvelle organisation.

Selon cette définition, les membres de la nouvelle organisation proviendraient d'un large éventail d'établissements postsecondaires, notamment des universités, des collèges, des écoles polytechniques et des hôpitaux de recherche.

Questions

- La définition des trois organismes est-elle toujours appropriée? Sinon, quelle est-elle?
- Comment définir un établissement de recherche?
- Comment les hôpitaux de recherche devraient-ils être considérés dans la définition?
- Les critères d'adhésion devraient-ils préciser qu'il faut « détenir » des subventions des trois organismes ou « avoir droit » à des subventions?

COTISATIONS

Les cotisations des membres fourniront à la nouvelle organisation une source de revenus qui :

- n'est pas liée par la convention de contribution;
- pourra être affectée à d'autres activités visant à accroître les services aux chercheurs.

Questions

- Comment structurer le modèle de cotisations (p. ex. taux fixe + taux selon l'intensité des activités de recherche ou calcul en fonction de l'intensité de la recherche seulement)?
- Quel serait le bon barème de cotisation?

RÉSUMÉ DES QUESTIONS : ADHÉSION

- Quel devrait être le modèle d'adhésion?
- Quel rôle les membres devraient-ils jouer dans le modèle?
- Comment définir un établissement de recherche aux fins de l'adhésion?
- Les hôpitaux de recherche devraient-ils avoir droit de devenir membres?
- Les établissements membres devraient-ils être définis comme étant titulaires d'une subvention des trois organismes ou admissibles à une subvention?
- Comment le modèle de cotisation devrait-il être structuré (p. ex. taux fixe + taux selon l'intensité des activités de recherche ou calcul en fonction de l'intensité de la recherche seulement)?
- Quel serait le bon barème de cotisation?

COMPOSITION DU CONSEIL

Le gouvernement fédéral a donné les directives suivantes au comité d'examen des demandes concernant la composition du premier CA.

La composition du CA devrait refléter, dans la mesure du possible, la politique gouvernementale en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (p. ex., 50 % de femmes).

- Le conseil doit comporter :
 - un nombre approprié d'administrateurs indépendants (n'ayant aucun avantage direct ni aucune relation importante avec les entités financées par la nouvelle organisation de l'IRN);
 - une présidence indépendante;
 - des administrateurs représentant différents intérêts géographiques;
 - des administrateurs possédant des connaissances en GD, LR et CIP;
 - une représentation appropriée de chercheurs.

TAILLE DU CONSEIL ET RECRUTEMENT

Des consultations menées antérieurement ont suggéré de constituer un CA de 12 à 15 membres.

En plus des exigences du gouvernement fédéral, le conseil doit :

- posséder la combinaison de compétences et d'expérience requise pour assurer adéquatement la supervision des activités et l'orientation;
- être recruté et sélectionné selon un processus ouvert et transparent afin de maintenir la confiance de la communauté.

Questions

- Un CA de 12 à 15 administrateurs est-il toujours approprié?
- Existe-t-il une méthode privilégiée pour le recrutement des administrateurs?
- Y a-t-il des compétences particulières à envisager?

CONSEIL DES USAGERS

Il a été établi qu'un conseil des usagers composé de chercheurs et de deux membres du CA serait très important et crucial pour la réussite de la nouvelle organisation.

Questions

- Quels devraient être les rôles et responsabilités d'un tel conseil?
- Devrait-il y avoir une représentation officielle de ce conseil auprès du CA?
- Comment le conseil des usagers pourrait-il au mieux conseiller le CA et la direction?

NOM DE L'ORGANISATION

« Nouvelle organisation » tient lieu de nom pour la nouvelle entité à but non lucratif proposée.

Question

- Que suggérez-vous comme nom pour la nouvelle organisation?

RÉSUMÉ DES QUESTIONS : GOUVERNANCE

- Un CA de 12 à 15 administrateurs est-il toujours approprié?
- Existe-t-il une méthode privilégiée pour le recrutement des administrateurs?
- Quels devraient être les rôles et responsabilités du conseil des usagers?
- Devrait-il y avoir une représentation officielle du conseil des usagers auprès du CA et de la direction?
- Comment le conseil des usagers peut-il conseiller au mieux le CA et la direction?
- Que suggérez-vous comme nom pour la nouvelle organisation?

AUTRES QUESTIONS

- Le premier conseil d'administration va être mis sur pied au début de la nouvelle année. Y a-t-il d'autres questions importantes que vous aimeriez nous voir soulever?

RESTONS EN CONTACT

Consultez régulièrement le site web pour rester au courant des dernières nouvelles de cette initiative :

www.engagedri.ca

N'hésitez pas à continuer à nous faire part de vos commentaires et suggestions par courriel à

info@engagedri.ca

Merci